

## Prévoyance décès salariés conjoint

---

Par Gherib2026

Bonjour

Mon conjoint est décédé. Nous étions salariés dans la même entreprise. Nous étions pacsés depuis 2015 et avons un enfant à charge

Dans ce contexte là je voulais savoir si mon fils et moi allions prétendre à la prévoyance de l'entreprise

Il a d'autres des enfants majeurs plus a Charge je voulais savoir s'ils avaient des droits aussi

Merci beaucoup

---

Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

"Conjoint" désigne un époux en droit. Si ce terme est employé dans le contrat de prévoyance vous n'êtes concernée que si vous étiez mariés.

Vos éventuels droits et ceux des enfants majeurs ou mineurs sont définis dans le contrat. Si certaines clauses ne vous semblent pas claires, vous pouvez les recopier ici.